

# COMMUNE DE BROQUIES

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 1<sup>er</sup> février à 20h30

Présents : **13** : M Jean-Luc CRASSOUS, M Christian BRENGUES, M Bernard MARITAN, M Claude REYNES, M Alain AMIDIEU, M Christian SERIN, Mme Sylvie GENIEYS, Mme Julie BOSC, M André GAVALDA, Mme Céline POINDRON, Mme Sammy QUERALT, Mme Emeline TAURIAC, M Gilbert TOULOUSE.

Représentés : M Jaques ANTONIN par M Bernard MARITAN,  
M Maxime REYNES par Mme Emeline TAURIAC

**Votants : 15**

Le quorum étant atteint, Mr CRASSOUS, Maire, ouvre la séance, désigne M Christian BRENGUES secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 14/12/20
- Approbation de la révision des Statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala
- Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala
- Fixation du prix des concessions dans les Columbariums
- Demande de subvention pour la construction d'une halle couverte

### **1 - Approbation du compte rendu du 14/12/2020**

Le compte rendu est validé en séance.

### **2 Approbation de la révision des Statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou ou Ségala**

Suite à la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, le Conseil Municipal doit donner son approbation sur la révision de ces statuts.

Les modifications sont présentées par Jean-Luc CRASSOUS et Bernard MARITAN.

**Pour : 15 voix**

### **3 Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou ou Ségala**

Le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA, par délibération en date du 22 décembre 2020, a donné un avis favorable aux adhésions des collectivités de DURENQUE (12) et de ROUSSAYROLLES (81).

Le conseil municipal, doit se prononcer sur l'adhésion de ses collectivités au Syndicat Mixte des Eaux du LEVEZOU SEGALA.

**Pour : 15 voix**

## 4 Fixation du prix des concessions dans les Columbariums

La municipalité va faire l'acquisition de 3 columbariums. Un de 10 places sera implanté au cimetière de Broquiès et 2 autres de 2 places aux cimetières de Costrix et La Cazotte.

Les devis des entreprises consultées sont présentés en séance, un emplacement de columbarium reviendra en coût d'achat pour la commune à 536 € TTC.

Afin d'avoir une vision globale des prix pratiqués, Jean-Luc CRASSOUS présente le résultat de ses recherches de tarifs pratiqués par d'autres communes.

Après analyse de ces éléments deux scénarii sont soumis au vote :

- Durée d'une concession : 30 ans tarif : 550€      **pour : 11 voix**
- Durée d'une concession : 30 ans tarif : 600€      **pour : 4 voix**

**Le tarif d'une concession est donc fixé à 550€ pour une durée de 30 ans.**

Jean-Luc CRASSOUS présente un projet de règlement pour les columbariums.

Le projet est modifié en séance et validé.

**Pour : 15 voix**

## Demande de subvention pour la construction d'une halle couverte

Dans le cadre du projet de construction de la halle couverte au jardin public, le conseil municipal doit approuver le projet et adopter le plan de financement pour pouvoir établir la demande de subvention DETR auprès de l'Etat.

Les plans du projet sont présentés par Christian BRENGUES ainsi que la notice descriptive et l'estimation de prix.

Le budget global du projet (hors coûts d'étude et de maîtrise d'œuvre) se monte à 218500 € pour la halle couverte et 19000 € pour la rénovation du WC public.

Le plan de financement prévoit 2 types de financement :

- l'autofinancement de la commune (fonds propres, emprunts dont les annuités seront calculées à partir de la recette de la vente d'énergie photovoltaïque).
- la subvention (DETR)

Le projet et son plan de financement sont soumis au vote

**Pour : 15 voix**

## 5 Révision du tarif de l'assainissement collectif

Monsieur le Sous-préfet a demandé le retrait de la délibération DE\_2020\_54 du 14 décembre 2020 révisant le tarif de l'assainissement collectif au motif que la part de l'abonnement représente plus de 40% du coût du service pour une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup>.

Afin de respecter l'arrêté interministériel du 6 août 2007 il est proposé au conseil de retirer cette délibération et de fixer les nouveaux tarifs d'assainissement.

3 nouveaux scénarii ont été étudiés afin :

- De respecter un abonnement inférieur ou égal à 40% du prix total pour une base de 120m<sup>3</sup>,
- D'avoir un prix moyen de l'eau supérieur ou égal à 1,75€ afin d'obtenir la subvention maximale de l'agence de l'eau,
- De retrouver en recette communal un montant suffisant pour financer un emprunt.

Les 3 scénarii sont soumis au vote :

Scenario 6 pour : 10 voix

Scenario 7 pour : 4 voix

Scenario 8 pour : 1 voix

Le conseil accepte de retirer la délibération du 14/12/20 et fixe le prix de l'assainissement comme suit :

Abonnement 84 € prix au m<sup>3</sup> : 1.05 €

**L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2021 est levée**

## **6 Questions diverses**

RPQS : le RPQS du Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala est présenté au conseil municipal et mis à disposition des élus.

Compacteur : La mairie s'est dotée il y a une dizaine d'année d'un compacteur d'occasion. Cet outil est aujourd'hui inutilisé et Jean-Luc CRASSOUS propose de le mettre en vente. Il est dans un piteux état et son prix pourrait être fixé à 2000 €.  
L'ensemble du conseil est d'accord avec cette proposition.

Le camion poly-benne mis en vente, a lui trouvé preneur pour un montant de 25000 €. La recette de cette vente devrait permettre de financer l'achat d'un petit camion 3T5 utilisable avec le permis B et une remorque pour la mini-pelle.